

l'environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin de discuter et d'agir conjointement en ce qui concerne les questions environnementales d'intérêt national et international. Les Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement récemment publiées, qui fournissent une base scientifique nationale cohérente pour protéger et maintenir les principaux usages bénéfiques des terres et des eaux, sont un exemple d'action coordonnée du CCME en vue de traiter des enjeux environnementaux de l'ensemble du Canada. En 1998, le CCME a adopté une nouvelle approche de la gestion environnementale au Canada alors que toutes les compétences, sauf le Québec, ont signé l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale en vertu duquel de nombreuses sous-ententes ont été conclues sur un vaste éventail d'importantes questions de gestion environnementale. Les récents travaux dans le cadre de l'Accord ont produit de nouvelles normes pancanadiennes sur les particules et sur l'ozone troposphérique et une entente de principe sur les normes traitant des contaminants atmosphériques toxiques prioritaires dans l'environnement canadien, y compris le mercure, le benzène, les dioxines, les furans et les hydrocarbures pétroliers.

Intégration géographique

Comme l'interaction entre les humains et l'environnement présente des caractéristiques de variabilité dans l'espace et dans le temps, il est possible d'étudier les nombreuses questions de développement durable dans un contexte géographique. L'intégration des données spatiales et temporelles contribue à la compréhension du caractère géographique de ces questions. Les progrès technologiques en matière de localisation par satellite et de systèmes d'information améliorent les moyens dont nous disposons pour recueillir, intégrer, analyser et partager les données. De concert avec ces technologies, de nouvelles formes de communication, y compris la connectivité à haute vitesse, ouvrent la voie à l'intégration et à l'accès en temps réel à la connaissance spatiale.

De plus, l'élaboration de normes de données, de politiques visant l'échange et la cohérence des données ainsi que d'ensembles de données-cadre comme le Cadre écologique national pour le Canada témoignent des progrès qui sont réalisés pour faciliter l'intégration des données.

Le Réseau canadien d'observation de la Terre (CEONet) et L'Atlas national du Canada sont des initiatives canadiennes qui facilitent l'accès à de l'information géographique à l'échelle nationale sous forme de cartes numériques et conventionnelles qui reflètent le tissu social, économique, environnemental et culturel du Canada. L'Infrastructure canadienne de données géospatiales, qui comprend les outils et un ensemble national de normes et de politiques en vue d'une cohérence et d'une haute précision à l'échelle du pays et du continent, évolue pour répondre aux demandes et aux possibilités concernant l'information géospatiale.

Cadre écologique national du Canada

Le cadre écologique national du Canada divise le Canada en plusieurs niveaux de détail. De la plus grande à la plus petite, la classification hiérarchique se compose d'écozones, d'écoprovinces, d'écorégions et d'écodistricts, qui sont basés sur le climat, la végétation, la forme de relief, les sols, la faune et les facteurs d'utilisation du sol. Quinze écozones ont d'abord été définies sur une base sous-continentale pour satisfaire aux exigences du premier rapport sur l'état de l'environnement au Canada en 1986. Les limites des écozones, écorégions et écodistricts ont été peaufinées en 1995 par une équipe de spécialistes des ressources foncières d'organismes gouvernementaux de tout le Canada et elles ont été par la suite utilisées dans le rapport de 1996 sur l'état de l'environnement au Canada.

GéoConnexions

GéoConnexions est l'initiative du gouvernement du Canada pour développer une infrastructure canadienne d'information géospatiale, mise au point en collaboration et accessible sur Internet. Un des principaux éléments de l'initiative consiste à établir un cadre de données de base qui peut s'intégrer uniformément au processus décisionnel dans des domaines aussi divers que la gestion des ressources, la navigation maritime et la cartographie marine, la circulation et le transport, la planification et les opérations commerciales, la santé publique, la sécurité publique et la gestion des désastres, l'intervention en cas d'urgence, la cartographie des biens immobiliers et l'évaluation environnementale. Un objectif clé est de faire concorder l'information aux normes internationales.